

Les espèces menacées ou vulnérables

Qu'elle soit faunique ou végétale, chaque espèce mérite que l'on lui accorde toute notre attention. Certaines espèces sont davantage en péril, dû principalement à leur rareté et aux impacts des activités forestières sur leur survie. Ainsi, avec la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, le gouvernement québécois s'est engagé à garantir la sauvegarde de l'ensemble de la diversité génétique du Québec. En 2010, il y avait 68 espèces de la flore sauvage et 38 de la faune qui ont été légalement désignées menacées ou vulnérables au Québec. ¹



Ginseng d'Amérique (*Panax quinquefolius*)
(Photo : Stéphane Demers, biologiste)

Une espèce est considérée comme **menacée** d'extinction au Canada si les facteurs qui la rendent vulnérable ne sont pas éliminés ².

Une **espèce est vulnérable** lorsqu'elle est particulièrement en péril à cause du nombre limité d'individus ou de son aire de répartition restreinte, dû à la perte d'habitat ou à toute autre raison. ²

Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/guide-plantes-menacees-2008.pdf>

Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec

http://www.cdpng.gouv.qc.ca/pdf/PMV_Qc_07072008.pdf

Liste des espèces de la faune désignées menacées ou vulnérables

<http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>

Référence :

¹ MDDEP. Plantes menacées ou vulnérables au Québec www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm

² OIFQ. 2003. Dictionnaire de la foresterie. OIFQ